



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 63483

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de nos Archives nationales. Suite au rapport du conseiller Braibant de 1996, des décisions devaient être prises afin de répondre à l'exigence d'une réforme rapide des Archives nationales. Il était même question de construire une « cité des archives » adaptée aux impératifs actuels et modernes de notre société. Malheureusement, aucune de ces mesures n'a encore vu le jour. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les intentions du gouvernement afin de préserver mais aussi moderniser des Archives nationales.

Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, il est précisé que les conditions difficiles de fonctionnement des Archives nationales qu'il relève sont dues en particulier à la saturation et à l'inadaptation des locaux. Toutefois, il est à souligner qu'en dépit de cette situation les Archives nationales continuent à remplir leurs missions essentielles, et notamment celle de communication au public des documents constitutifs de notre patrimoine historique. Il n'en demeure pas moins que la construction d'un nouveau centre pour les Archives nationales est une nécessité et le ministère de la culture est déterminé à faire avancer ce dossier. Les éléments techniques permettant au Gouvernement de prendre une décision à cet égard sont en cours de rassemblement.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63483

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3760

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5172